

PLAN EPARGNE SERENITY PROJETS

Epargnez pour votre projet

*Tout en réduisant
vos impôts*



www.bna.tn

PLAN EPARGNE SERENITY - Projets

Epargnez pour vos projets futurs *Tout en réduisant
vos impôts*

Vous désirez constituer un capital ou une épargne de précaution en toute sécurité ?
préparer à l'avance un projet qui vous tient à cœur ?

La BNA vous propose le **Plan Epargne Serenity - Projets**, un contrat d'assurance vie et de capitalisation vous permettant :

- ▶ De constituer et fructifier une épargne de précaution à votre rythme pour financer vos projets futurs ;
- ▶ De réaliser un placement financier, dans un cadre fiscal extrêmement favorable et sans aucun risque, garanti à une échéance déterminée lors de la souscription.

Le **Plan Epargne Serenity - Projets** vous permet de répondre à des attentes aussi diverses que spécifiques.

Souscrivez au Plan Epargne Serenity - Projets

Votre Chargé Clientèle vous assistera lors de la souscription à votre **Plan Epargne Projets Serenity**, notamment, pour le choix du mode de versement qui vous convient, de la durée de votre plan, de la modalité de sortie ainsi que d'autres spécificités de votre contrat.

Fixez vous-même la durée de votre **Plan Epargne Projets Serenity** lors de la souscription avec une durée minimale de 8 ans pour bénéficier des avantages fiscaux conséquents.

Épargnez librement et à votre rythme

Épargnez et choisissez le mode de versement qui vous convient via des versements libres ou des versements périodiques et réguliers (Montant constant ou croissant), encaissés par le biais des prélèvements bancaires tout au long de la durée du contrat. Votre versement pourra être ajusté et défini selon votre capacité d'épargne durant la durée de votre plan.

Réduisez vos impôts grâce à votre Plan Epargne Serenity – Projets

Les sommes versées sur votre **Plan Epargne Projets Serenity** sont déduites de vos revenus imposables. Vous pouvez bénéficier d'une économie d'impôts maximale de 55% tout en épargnant pour vos projets.

Financez vos projets en toute sérénité

Avec l'épargne constituée tout au long de la durée de votre plan grâce à vos versements et aux intérêts servis, vous disposez d'un capital vous permettant de financer vos projets en toute sérénité : Achat d'un bien immobilier, financement d'un projet commercial ou industriel, ...

Pourquoi souscrire au Plan Epargne Serenity - Projets ?

Garantissez une rémunération attrayante :

Votre épargne fructifie en toute sécurité grâce à une rémunération annuelle régulière, attrayante et exonérée d'impôt.

Profitez des avantages fiscaux conséquents

▶ Une économie d'impôt pouvant atteindre 55% de l'impôt dû :

Vos versements sont déductibles de votre revenu imposable.

Cette déduction peut aller jusqu'à 100.000 Dinars / an et ce en tenant compte d'une économie d'impôt de 55% par an.

Pour bénéficier de cet avantage fiscal, votre contrat doit avoir une durée minimale de 8 ans.

▶ Exonération d'impôt des intérêts servis :

Les intérêts servis sur votre **Plan Epargne Projets Serenity** sont exonérés d'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP).

▶ Exonération des droits de succession de l'épargne constituée :

L'épargne constituée est exonérée des droits de succession.

Disposez de vos capitaux en toute flexibilité :

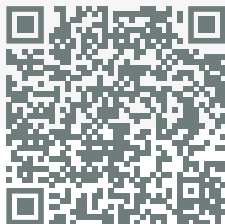
En cas de besoin, vous pouvez disposer, sous certaines conditions, d'une partie ou de la totalité de l'épargne constituée en procédant à un retrait partiel ou total ou en bénéficiant d'une avance remboursable.

Un Plan Epargne Serenity - Projets modulable :

Durant la durée de votre **Plan Epargne Projets Serenity**, vous pouvez à tout moment modifier les clauses contractuelles dont, notamment :

- ▶ La durée de votre contrat ;
- ▶ Le mode de vos versements ;
- ▶ La modalité de disposer de l'épargne constituée à la fin de votre plan ;
- ▶ Les bénéficiaires désignés ;
- ▶ Ainsi que d'autres conditions et clauses contractuelles de votre plan.

Pour plus de détails sur votre Plan Epargne Projets Serenity, veuillez consulter les Conditions Générales téléchargeables via ce QR Code :



Pour simuler votre **Plan Epargne Projets Serenity**, veuillez contacter votre Chargé Clientèle.